

Tout sur les premières zones logistiques de la stratégie nationale

■ Tanger, Agadir, Dakhla, Fès, Rabat et Marrakech devraient abriter les premières zones logistiques ■ Les chantiers seront menés en deux temps : répondre aux besoins à court terme avant de développer la superficie globale des zones ■ Des appels à manifestation d'intérêt pour la sélection des aménageurs seront bientôt lancés.

On en sait plus sur les premières zones logistiques qui seront aménagées dans le cadre de la stratégie nationale. Leur nombre est de six ; elles s'ajouteront à celle de Casablanca dont la deuxième tranche devrait bientôt démarrer. « Nous avons actuellement plus de 1 700 ha identifiés et validés avec les instances locales de

plusieurs régions », annonce Younès Tazi, DG de l'Agence marocaine pour le développement de la logistique (AMDL). Ce chiffre ne tient bien sûr pas compte des 1 000 ha déjà réservés à Casablanca, ville qui a fait l'objet d'un contrat programme logistique depuis 2010.

Forte demande pour les produits agricoles

En fait, l'agence a consacré ces derniers mois à la réadaptation des schémas régionaux des zones logistiques de manière à coller aux nouveaux périmètres des régions imposés par le nouveau découpage territorial. Plusieurs de ces schémas sont actuellement en instance de signature et le coup d'envoi de plusieurs chantiers sera donné dans différentes villes. Des études de marché ont également été réalisées et ont permis de définir les

DANS LA RÉGION DE FÈS-MEKNÈS, L'AMDL ET SES PARTENAIRES ONT OPTÉ POUR RAS EL MA. UNE ZONE LOGISTIQUE DE 31 HA Y SERA AMÉNAGÉE DANS UN PREMIER TEMPS, AVEC LA POSSIBILITÉ DE L'ÉTENDRE À 90 HA SUR LE LONG TERME

régions prioritaires où la demande est bien réelle. « Ces études nous permettent de concevoir des zones adaptées à la demande. C'est une condition pour assurer leur réussite », ajoute M. Tazi pour qui la réussite des premières zones construites est extrêmement importante pour la suite du déploiement des zones logistiques. L'idée est que si ces zones réussissent, elles participeront à la promotion de celles qui seront construites ultérieurement, que ce soit auprès des investisseurs ou des opérateurs économiques à qui elles seront destinées.

C'est dans ce sens qu'à Tanger, c'est le site d'Aïn Dalia qui a été choisi pour abriter la première zone logistique du Nord. Sur le court terme, l'AMDL a prévu l'aménagement de 45 ha, avant de monter à 208 ha dans une seconde phase. Selon les premières indiscretions, les besoins logistiques recensés dans cette région concernent à la fois la

logistique des conteneurs, des céréales et des matériaux de construction, mais aussi des aires pour la distribution, les services logistiques et la commercialisation des produits agricoles. Dans la région de Fès-Meknès, l'AMDL et ses partenaires ont opté pour Ras El Ma. Une zone logistique de 31 ha y sera aménagée dans un premier temps, avec la possibilité de l'étendre à 90 ha sur le long terme. Une offre aussi diversifiée que celle proposée à Tanger le sera dans cette région. Il en est de même pour la zone logistique programmée à Marrakech. C'est le site de Tamansourt qui devrait l'abriter, et ce, sur une superficie de 30 ha. A plus long terme, cette zone pourra être étendue à 200 ha.

La zone d'Aït Melloul devrait pour sa part abriter la première zone logistique de la région d'Agadir. Une première offre logistique y sera proposée sur un site de plus de 34 hectares, qui sera porté à 134 ha.

Enfin, deux autres zones sont prévues à Dakhla et à Rabat. La première sera aménagée en marge du nouveau port sur une superficie initiale de 25 ha (300 ha sur le long terme). La demande concerne principalement des aires de commercialisation de produits agricoles, de distribution et de services logistiques. Pour Rabat, la première zone de la région devrait voir le jour à Ameer sur un terrain de 30 ha (100 h sur le long terme). Une demande y est relevée pour la logistique céréalière, de distribution et la logistique pour les matériaux de construction.

Trois des sept zones déjà identifiées sont situés à proximité de grands ports

Toutes ces zones ont été classées comme prioritaires sur les cinq prochaines années. Le premier coup de pioche devrait même être donné dès 2016. En attendant, l'AMDL et ses partenaires du public et du privé étudient la possibilité de développer une synergie avec la stratégie portuaire. L'idée est de capitaliser sur l'importante assiette foncière mobilisée dans le cadre des nouveaux pôles portuaires pour aménager des zones logistiques. Trois des sept zones déjà identifiées se situent à proximité de grands ports : Agadir, Casablanca et Tanger. Quatre autres ports présentent un intérêt important pour le développement d'autres zones. Il s'agit d'abord de Nador West Med et Kénitra Atlantic Port dont les travaux devraient être entamés dès 2016. Le premier dispose en effet d'un foncier stratégique de 4 000 ha, dont 1 500 devraient être réservés à une zone franche. Pour le second, la réserve disponible est de 2 800 ha. Les deux autres sont le nouveau port de Safi et Dakhla Atlantic port qui ont chacun un foncier disponible de 3 300 ha.

Pour rappel, les pouvoirs publics



ont sécurisé ce foncier pour l'investissement dans des activités à forte valeur ajoutée en marge de l'activité portuaire, et la logistique semble bien placée pour en faire partie. Reste main-

tenant à choisir les aménageurs de ces différentes zones. A priori, l'AMDL devrait bientôt lancer des appels à manifestation d'intérêt. Le scénario idéal est que l'aménagement soit fait par des

opérateurs privés dans le cadre de partenariats avec le secteur public. Dans ce cas, le soutien de l'Etat pourrait se résumer à l'amélioration de la connectivité de ces zones, leur promotion et la formation des ressources nécessaires pour leur bon fonctionnement. Il n'est pas non plus exclu de faire appel à des investisseurs étrangers si ces derniers se manifestent. Pour le cas de la zone de Zénata, le scénario envisagé jusqu'à est celui d'un aménageur commun constitué de l'ANP et de l'ONCF (www.lavieeco.com) ■

30 | YOUNÈS TANTAOUÏ